

PV n° 07 / 08 - 16

Réunion du 15.01.2008

Présents :

L. Lopez, Président	:	F. Michiels - A. De Leneer
Bruxelles-Brabant Wallon	:	R. Sonveaux – C. Crappe
Hainaut	:	J. Dierckx – C.Ghiezen
Liège	:	P. Groos
Luxembourg	:	G. Henquet – J. Lauwerys
Namur	:	
J. Turrisi, Secrétaire	:	

Excusés : C. Dupuis, J.M Fivet, C.Fraiture, JP Maes.

Invités :

Présents :	J.P. Delchef (Président du CA de l'AWBB)
	A. Kaison (membre du CA – Département compétition)
Excusé :	M. Collard (membre du CA - Trésorier général)

1. Désaffiliation administrative (repère à placer dans l'extranet)

Il n'est pas possible actuellement de placer d'autres repères dans la liste, si ce n'est peut-être de façon "manuelle". Un cas "d'anomalie" relevé dans une province (nom légèrement modifié, ...)

2. Liste des désaffiliations administratives & liste des 4 signataires

La liste des désaffiliations administratives est publiée sur le site et a été mise à jour (par ordre alphabétique) au 14/01/2008. Il a été évoqué le cas d'un club dont le secrétaire est suspendu de toute fonction officielle y compris celle de secrétaire. Quid du correspondant officiel dans ce cas ? Il faut revoir la liste des 4 signataires.

3. Amendes CPD et feuille trésorerie

Difficultés de contrôles des joueurs (ou d'autres personnes pour les joueurs) qui ont payé leurs amendes. Demande est faite d'examiner la possibilité d'identification par province.

4. Problèmes généraux de trésorerie : Récapitulatif mensuel, feuille de frais plus explicite, versement plus rapide des sommes dues aux CP, ...

Une réunion sera programmée très prochainement entre les trésoriers provinciaux et les représentants du CA et de la trésorerie générale.

5. Formulaires signés par les "volontaires" en double exemplaire. Quid du retour aux membres ?

La procédure entière va être revue et de nouveaux documents seront établis et proposés à la signature des membres.

6. Subsidies pour organisations exceptionnelles (CA 19/08/06)

En fonction des nouvelles méthodes de travail et de la refonte globale de "l'arbitrage", il sera très difficile, voir impossible de subsidier ces organisations actuellement.

7. Licences techniques des coaches (contrôle)

Il a été détecté diverses "anomalies" dans les provinces concernant les inscriptions des coaches sur les feuilles de match (faux n° de licence, ou licence de la saison passée, n° d'affiliations au lieu de n° de licence, coaching sous le nom d'un licencié, ...) **et surtout, lors des matchs de jeunes quand il n'y a pas d'arbitre.** Contrôles très difficiles.

8. PF16 – (Point 22 de la réunion du 18.09.2007) – Aucune suite donnée à ce jour

Voir les commentaires au point n° 4

9. PC89 – Aucune liste n'est prévue vers le SG. Quid vérification pour les CP ?

Il est constaté que le renvoi des listes n'est pas toujours respecté ou que les listes sont mal rédigées. Proposition est faite de mettre au point un document standard pour la saison prochaine.

10. PC 93 : Proposition de modification

Proposition de communiquer aux clubs et aux CP pour mieux gérer les rencontres remises. Lors d'un désistement, le SG prévient les CP de manière à mieux contrôler si l'intéressé joue pendant l'interdiction.

11. PC 53 – Application.

Les contrôles sont "lourds". Utilité d'indiquer encore les – de 23 ans sur les feuilles ? Publication de ces listes sur le site ? Le document distribué pourrait faciliter les contrôles.

12. PJ 48 – Application.

Une proposition élaborée par les CP sera relayée par le CA lors de l'AG de mars.

13. Propositions de modifications aux statuts PA44 & PA60

Proposition est faite par une province de modifier les PA44 et PA60 concernant une interdiction de cumul de fonctions de membre du CP et membre du groupement des Parlementaires.

14. Rencontres à bureaux fermés

La mission du CP dans ce domaine se limite à vérifier le respect des décisions. Le CPD doit se charger de l'application de la sanction.

15. Application des modalités de la convention AWBB - BRA pour l'homologation des terrains

L'homologation des terrains devant s'effectuer en "conditions de matchs", elle devra être réalisée conjointement par le CP et par le département dont l'équipe qui dispute ses rencontres dans cette salle a le niveau le plus élevé (régional, national, division I nationale).

16. PJ56 - Quelle doit être la position d'un arbitre qui constate qu'un membre suspendu prend place sur le banc d'équipe, par exemple, pour faire le "scouting" ? Peut-il le lui interdire sachant qu'il ne peut empêcher un joueur suspendu d'être aligné lors d'une rencontre, ceci se faisant sous la responsabilité du club ?

Proposition est faite de modifier cet article en y incluant dans le dernier paragraphe après "comme fonctions officielles, *y compris les fonctions reprises à l'article 4.2.1 du code de jeu, ...*

17. Convocation des arbitres provinciaux qui n'ont pas de mail

Il est demandé aux CP, en fonction des possibilités, de continuer à convoquer comme par le passé les arbitres n'ayant pas d'adresse e-mail.

18. Mise à disposition de la new's letter pour la promotion des activités provinciales.

Rappel aux CP de la possibilité qui existe de faire publier les activités dans la new's letter, pour autant que les informations parviennent au plus tard 15 jours avant celles-ci.

19. Divers

- A. Le cumul des fonctions de Président et Secrétaire dans les commissions des CP est-elle possible ?
Réponse : Le cumul est permis.
- B. Quelle est la distance à prendre en compte lors des déplacements des arbitres ? Réponse : Le trajet qui convient le mieux, soit le trajet "normal". Voir la relation entre le temps et la distance.
- C. Quid de l'évolution du contrat MOBISTAR ? Le CA remettra ce point à l'ordre du jour lors de sa prochaine réunion.
- D. Le département compétition constate que dans certaines provinces, la procédure (notamment au point de vue "taxes") relative à l'organisation des matchs amicaux n'est pas respectée.
- E. Plan d'action 2008 : Simplification et nettoyage du TTA, pistes de réflexion. – Question posée au sujet des montants du PC35 au TTA.



L. LOPEZ
Président